# LA CONSTITUTION DOGMATIQUE
# SACROSANCTUM CONCILIUM

*Nous abordons maintenant la troisième Constitution dogmatique qui a été adoptée la première, dès la fin de la deuxième session avec seulement quatre voix d'opposition…. Si elle est la première, nous aurions dû l'étudier au début : eh bien non, d'ailleurs si vous observez les publications officielles de Vatican II , vous remarquerez qu'elle se trouve en troisième position. Et ce n'est pas pour rien car si vous vous souvenez, le théologien cardinal Henri de Lubac avait affirmé que* ***Lumen Gentium*** *était la colonne vertébrale du Concile et que* ***Dei verbum*** *en était la tête. C'est pourquoi cette constitution se trouve en troisième position de notre étude. Par ailleurs, elle aurait dû avoir pour titre "Sacra Liturgia" puisqu'elle parle de la Liturgie, mais les pères conciliaires ont voulu avant tout, mettre en avant la Sainte Assemblée en référence à "Qahal", l'assemblée sainte convoquée par Dieu au Sinaï. Nous retrouvons ici la participation du Peuple de Dieu, voulue par le Concile, peuple dont la mission principale est bien de sanctifier le monde par la célébration de la Liturgie sacrée.*

**Le contexte historique**

***Le mouvement liturgique***

Au XIX$^{ème}$ siècle, l'Eglise est éminemment cléricalisée la peuple de Dieu ne fait ***qu'assister*** à une Liturgie qui est l'affaire des prêtres sans participation des fidèles. Dans les diocèses, malgré l'autorité du Missel du pape Pie V, nombre d'éléments superflus avaient été ajoutés, sans aucun rapport avec la Liturgie. C'est donc face à ces deux aspects que constituent la non-participation des fidèles et la surcharge des célébrations que les pères conciliaires ont voulu restaurer la Liturgie dans son authenticité et rétablir la participation des fidèles.

C'est ainsi que, contrairement aux idées reçues et qui perdurent encore aujourd'hui, le mouvement liturgique ne date pas du Concile, mais débute dès le début du XX$^{ème}$ siècle. Suite à la Révolution française qui avait supprimé les ordres monastiques, dès 1816, l'ordre des Chartreux est restauré, Lacordaire, rétablit l'ordre des dominicains et Dom Guéranger fonde à Solesmes l'abbaye bénédictine, restaurant ainsi l'ordre Bénédictin.

***Une petite remarque*** *pour couper court à toutes les interprétations du terme "Dom " et "Don" comme Dom Guéranger et Don bosco : c'est une expression italienne qui était une marque de déférence, de respect. Don veut simplement dire "monsieur", terme réservé à la noblesse, et par extension aux prêtres séculiers. Dom par contre est réservé aux ordres religieux , abréviation de Domine , Seigneur par déférence envers celui qui a consacré sa vie au Seigneur par les vœux monastiques. Aussi simple que cela , et d'ailleurs les prêtres de la communauté St Martin dont les racines sont italiennes ont gardé cet usage.*

Dom Guéranger achète l'abbaye en 1832, puis est nommé abbé de Solesmes en 1837,par le pape Grégoire XVI, et il étudie la Liturgie pour en dégager les grandes lignes dans l'esprit de la Tradition. Il publie deux ouvrages : ***les Institutions liturgiques*** et ***l'Année liturgique*** qui seront à l'origine du Mouvement liturgique.

Le pape Pie X , donne une impulsion majeure à ce mouvement en restaurant la musique grégorienne comme musique sacrée de l'Eglise. Dans le même temps, il encourage la piété eucharistique, la communion fréquente et la communion des enfants dès l'âge de raison. Par contre ce mouvement demeure une affaire de spécialistes et de clercs, du fait d'une absence d'informations dans le contexte technologique et culturel de cette époque.

Ce sont les moines bénédictins qui vont développer ce mouvement avec Dom Guéranger en France, avec Dom Lambert Beaudouin, à l'abbaye de Maredsous en Belgique, et Dom Casel en Allemagne à l'abbaye de Maria Laach. Ils retrouvent ainsi les racines profondes de la Liturgie catholique et l'appliquent dans leurs monastères au point que certaines paroisses les mettront en œuvre bien avant le Concile. De plus ce mouvement correspond à une réaction contre l'individualisme qui prévalait depuis le XVI$^{ème}$ siècle.

### *Les réformes liturgiques de Pie XII*

Ce mouvement qui s'était développé de manière isolée en différents pays a bénéficié d'une coopération internationale depuis l'encyclique de Pie XII "Mediator Dei" qui lui a donné une ampleur considérable. En effet, cette encyclique sensibilisait l'épiscopat à ce mouvement et qui de plus encourageait la participation des fidèles. De plus cette encyclique autorisait **l'usage de la langue vernaculaire pour tous les sacrements *à l'exception de l'Eucharistie.*** Nous vérifions ici que nous sommes bien loin de Vatican II, puisque nous sommes en novembre 1947, et dès 1948, Pie XII instaure une commission de réforme liturgique qui va aboutir en 1951 à la restauration de la Vigile pascale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, ainsi que la liturgie du Triduum pascal.

Par contre, en assouplissant les règles du jeûne eucharistique pour favoriser la communion des fidèles, la réforme liturgique atteignait les limites de cette période, nombre d'évêques craignant que l'on ne s'éloigne de la tradition issue du Concile de Trente et que les fidèles en soient perturbés. Pour autant, l'impulsion était donnée et se traduisait par l'organisation de sept congrès liturgiques internationaux qui vont inciter les évêques à amplifier la participation des fidèles et à demander une vraie réforme liturgique qui aboutira au Concile Vatican II. En effet, les liturgistes se connaissaient bien et partageaient leurs travaux, ce qui fait que lors de la phase préparatoire du Concile, le schéma sur la Liturgie était quasiment prêt et ce qui explique que cette Constitution fut adoptée la première.

### *La question de la langue.*

Lors du premier congrès international de pastorale liturgique, à Assise, l'usage de la langue vernaculaire constituait un sujet particulièrement délicat. En effet, si Pie XII avait autorisé la langue vernaculaire pour tous les sacrements excepté l'Eucharistie, il maintenait que le latin était un imposant signe d'unité et de sauvegarde efficace contre la corruption de la vraie doctrine. C'est sur cette affirmation pontificale que vont s'appuyer les opposants à la langue, d'autant plus que Pie XII va sérieusement admonester les participants du congrès, considérant qu'il avait fait assez de concessions. Cependant, si le Saint Siège pensait avoir réglé ce problème, les évêques maintenaient leur souhait d'étendre l'usage de la langue vernaculaire.

### *L'adaptation de la Liturgie au besoin des fidèles.*

Autant les fidèles espéraient une avancée, autant le pape refusait d'aller plus loin, et c'est la seconde guerre mondiale qui va changer la donne. Les conditions de la guerre vont obliger les prêtres à adapter les célébrations eucharistiques : utilisation des langues, célébration face au peuple et messe dialoguée. Cela se poursuivra même après la guerre et les pères conciliaires en tiendront compte lors du Concile.

**L'élaboration du texte**

Tout d'abord, il faut observer que le quart des votum ou requêtes exprimées par les évêques, bien avant le Concile concerne la Liturgie et pour cause, c'était l'une de leurs préoccupations sinon la première.

Dans la phase préparatoire du Concile, c'est le cardinal Cicognani, préfet de la Congrégation des rites qui présidait la commission composée des principales personnalités du Mouvement liturgique. Ils se connaissaient de longue date puisque ce cardinal avait participé à tous les congrès.

La commission réalise alors un travail remarquable d'autant plus que ses membres sont dispersés et c'est le secrétaire de la commission qui coordonne toutes les contributions.

L'aspect le plus important de ce travail se caractérise par le souci du rapport étroit entre pratique et doctrine. Il était fondé sur toutes les recherches scientifiques qui avaient précédé le Concile, et les participants montraient un accord unanime sur tous les aspects de la Liturgie à l'exception de la musique sacrée qui rencontrait une forte opposition de la part des tenants du grégorien comme unique musique acceptable : personne n'en était étonné puisque c'est le directeur de l'Institut pontifical de la Musique sacrée, membre de la commission qui était intraitable sur ce sujet.

Le schéma qui en a résulté relevait d'un véritable tour de force : toutes les réformes proposées devaient tenir ensemble et l'aspect doctrinal et l'aspect pastoral en évitant de provoquer l'opposition des milieux romains .Ce schéma fut approuvé par le cardinal Cicognani malgré les pressions qui furent exercées sur lui et apposa sa signature sur le document quatre jours avant son décès. Le plan de la Constitution sera celui du schéma à une exception près, (le mobilier sacré qui sera intégré dans l'art sacré), avec un chapitre majeur qui fonde le renouveau liturgique sur une confession christologique, avec la participation des fidèles comme point d'orgue.

Les principes de ce schéma procédaient d'un souci évident de relier la vie liturgique de l'Eglise à son centre christologique, et d'utiliser le langage biblique et patristique pour éviter les dérives connues au cours des siècles. Au plan pastoral, les réformes sont fondées sur la doctrine, mais également sur le droit et le devoir des fidèles de participer à la Liturgie. C'est l'élément central qui a permis à ce texte d'obtenir l'approbation des pères conciliaires à l'inverse des schémas précédents qui, eux ont été violemment rejetés.

**Le débat conciliaire**

Comme ce schéma est bien reçu, les débats vont porter sur les points forts de la réforme, pour lesquels subsistent des opinions divergentes, et que nous allons voir en détail.

*La participation des fidèles*

Une évidence que n'avait pas ignoré la commission de préparation, c'est que si vous voulez la participation des fidèles, le plus important est donc que ces fidèles comprennent ce qui se passe ainsi que les prières et les textes qui sont proclamés.

De plus, selon les cultures, et pour la première fois lors de ce Concile, beaucoup n'ont rien à voir avec la culture latine qui avait prédominé jusque-là. Or, contrairement à ce qu'affirment ou croient savoir nombre de chrétiens, cela n'est pas l'apanage du Concile, tous les papes depuis Benoît XV en 1915, avaient plaidé pour un aménagement de la Liturgie en ce sens. C'est ainsi, que cette préoccupation de la participation va entraîner les discussions sur divers thèmes qui conditionnent la participation.

*La langue liturgique*

C'est certainement le sujet qui cristallisait le principal désaccord au point d'épuiser la patience des pères conciliaires. Cependant, les oppositions n'étaient pas aussi fantaisistes que l'on pourrait le croire aujourd'hui.

De fait, depuis 1924 dans les pays de mission, l'instauration des prêtres autochtones est entamée et quarante ans plus tard, ils sont quand même assez nombreux au point de compter des évêques parmi eux. Le risque principal d'abandonner le latin consistait en un possible changement de dogme : idée qui peut paraître bizarre aujourd'hui, sinon saugrenue, mais si vous vous penchez sur la théologie dogmatique, vous comprenez que la scholastique latine est l'expression de la Foi chrétienne et que toutes les nouveautés bibliques et patristiques , dont se méfiaient les évêques dit conservateurs,( en réalité les véritables racines chrétiennes de la Liturgie), et qu'introduire des langues vernaculaires modifient l'expression de cette Foi.

Par ailleurs, supprimer le latin portait atteinte à l'unité des chrétiens, et si les pères conservateurs admettaient que dans les pays de mission, l'usage de la langue indigène avait une utilité, ils étaient intraitables sur le canon de la messe qui ne pouvait être exprimé qu'en latin au risque de porter atteinte au Mystère. L'argument du protestantisme là aussi avait ses tenants puisqu'ils observaient que depuis la Réforme, les protestants qui avaient introduit l'usage de la langue du pays, avaient dans le même temps réduit la fréquentation des assemblées du temple. Cependant, le culte protestant n'a pas la même portée que le sacrifice eucharistique, et qu'un bon protestant doit surtout fréquenter la Bible selon l'expression consacrée "Sola Scriptura"

A l'inverse, les défenseurs de la langue vernaculaire faisaient référence aux temps apostoliques où les apôtres célébraient dans la langue des cultures où ils annonçaient la Bonne Nouvelle., et souhaitaient donc en faire autant dans les pays de mission. De plus, c'était l'usage de la langue qui permettait la catéchèse, et qui plus est la Bible était bien traduite en diverses langues et non exclusivement en latin. Par ailleurs, un archevêque polonais affirmait sans sourciller que le latin ne faisait pas des fidèles un bon chrétien, et que les messes qui étaient dites lors de ce Concile ne l'étaient pas en latin pour les églises orientales rattachées à Rome. Enfin, un grand nombre de pères qui maitrisaient très mal le latin, considéraient que le latin était une langue morte et qu'il fallait donc l'abandonner, et réclamaient d'ailleurs une traduction simultanée nettement plus efficace pour les observateurs qui en disposaient alors que les pères n'en disposaient pas.

Une petite remarque avant de vous dévoiler la conclusion des débats : considérer le latin comme une langue morte est une aberration, pour la bonne et simple raison, que nous sommes capables de la comprendre, de la pratiquer et de l'utiliser, il s'agit donc d'une *langue ancienne.* Par contre, une langue dont on ne connaît ni la manière de la parler, ni de la comprendre et qui demeure un mystère entier est *une langue morte*.

Au final, certains pères ont proposé de publier deux missels, l'un à l'usage des fidèles qui serait bilingue, et l'autre à l'usage des clercs uniquement en latin. Mais plus précisément, les pères conciliaires ont décrété que le latin demeurait la langue de l'Etat du Vatican et la langue officielle de tous les documents de l'Eglise.

En ce qui concernait la Liturgie, la langue vernaculaire est préconisée comme langue liturgique, mais il appartient aux conférences épiscopales et aux évêques d'autoriser l'usage du latin pour certaines célébrations. Enfin, le latin est fortement recommandé pour toutes les célébrations qui regroupent des nationalités différentes , congrès, rassemblements, pèlerinages…

***Qu'en penser aujourd'hui ?*** *D'abord, une évidence s'impose, le problème n'est pas réglé et pour cause. Après le Concile, nous assistons à une violente opposition entre Traditionnalistes, Intégristes et progressistes. Les uns et les autres s'anathémisent mutuellement sans rien comprendre.*

*Se référer au missel de Pie V est une ânerie monumentale, pour la bonne et simple raison qu'il s'agit du Missel romain en vigueur à un moment donné et qu'il a été modifié plusieurs fois et que la première édition est antérieure à Pie V, la dernière datant de 1962. En fait, le problème est d'abord la langue, le latin qui serait la vraie langue liturgique, puis les ornements liturgiques, puis le déroulement.*

*Si l'on observe notre propre célébration paroissiale, sur le plan liturgique, nous sommes loin du compte, pour autant la célébration est-elle non valide ? Bien sûr que non ! je ne vais pas vous faire un cours de Liturgie , parce que vous seriez bien surpris de tout ce qui n'est pas conforme. Observez simplement les attitudes des paroissiens : elles sont loin d'être uniformes et obéissent bien plus à des appréciations personnelles qu'à de réelles significations spirituelles et théologiques. En d'autres termes, chaque fidèle se concocte son petit magistère personnel et se fiche comme d'une guigne de la Liturgie et de ses règles canoniques, et quand en plus, chaque prêtre, ou évêque ( qui dispose pourtant d'un prêtre liturgiste) y va de ses propres interprétations personnelles , les fidèles y perdent leur latin…*

*Dernièrement, quelques paroissiens me faisaient remarquer que le pape François interdisait le Rite Extraordinaire … Eh bien NON ! il demande simplement aux évêques de restreindre ce type de célébrations non pas pour brimer mais parce qu'il est le pasteur de l'Eglise et qu'il est le garant de l'unité, et qu'il souhaite que toute l'Eglise célèbre selon le même rite, c'est tout. D'accord ou pas d'accord , qui doit décider ? Nous le savons bien, c'est la JE, le Moi qui est supérieur à toute autorité parce que nous ne voulons dépendre de personne et c'est moi qui décide de ce qui est bon ou mauvais pour moi.* ***Attitude strictement opposée à la Foi chrétienne .*** *Et les chrétiens qui prient ardemment pour l'Unité des Chrétiens se déchirent sur des futilités de ce type, sans même en savoir la réalité, en déchirant la tunique du Christ qui ne cesse de nous dire :* ***" Aimez-vous les uns les autres comme Je vous ai aimés"***

***Des questions ?***

*La communion sous les deux espèces – La Concélébration*

Comme à son habitude, le cardinal Ottaviani fustige les propositions de la commission, en affirmant à l'assemblée conciliaire que les fidèles seraient dans la confusion la plus totale et que ce serait faire injure à la Tradition que d'adopter de telles réformes. A cela , plusieurs évêques lui opposèrent combien l'introduction de la langue vernaculaire et la messe dialoguée avec les fidèles étaient fructueuses.

Pour la communion sous les deux espèces, on en revenait à une revendication de la réforme, de Luther et en particulier du malheureux Jean Hus. Le Concile de Trente avait simplement estimé que Présence du Christ était tout entière aussi bien dans le pain que dans le vin et qu'il n'était pas nécessaire de communier sous les deux espèces. Or, les églises orientales avaient gardé cette coutume de communier sous les deux espèces, et plusieurs évêques considéraient qu'il s'agissait d'une pratique de l'église primitive, que certaines églises étant autorisées à cette pratique, il convenait de l'étendre à toute l'Eglise. L'inconvénient c'est que l'on donnait raison à la Réforme cinq siècles plus tard, et à Jean Hus qui était allé au Concile de Constance en 1414-1415, avec un sauf conduit de l'empereur pour défendre ses positions. Il avait été tourné en dérision, condamné et brûlé vif. Ce concile avait déjà tranché contre les *utraquistes*, une branche des Hussites, appelés encore calixtins, partisans de la communion sous les deux espèces, et le Concile de trente avait confirmé cette décision. Si Vatican II changeait de position, c'était admettre que l'Eglise s'était trompé, et par ailleurs, la mise en œuvre d'une telle pratique posait de sérieuses difficultés d'ordre matériel.

En conclusion, la communion sous les deux espèces fut adoptée pour les concélébrations et certaines célébrations particulières, comme les communautés, les mariages ou certaines occasions particulières à la discrétion des évêques et même des prêtres.

La concélébration plus spécifiquement revendiquée par les communautés monastiques était la norme des églises orientales. Les évêques africains soutenaient cette demande pour leur propre culture du fait que ce mode de célébration renforçait l'unité des cultures africaines et l'aspect communautaire si essentiel dans leur culture. Les opposants à cette célébration mettait en avant qu'une messe devait être célébrée par un prêtre selon la formule " une messe = un prêtre", alors que la concélébration dévaluerait la messe privée. Pour bien comprendre cette opposition, il faut savoir que chaque évêque était accompagné de deux ou plusieurs prêtes théologiens experts auprès du Concile. Ainsi, l'évêque célébrait sa messe puis chaque prêtre célébrait la sienne en ayant assisté ou assistant à la messe privée de ses collègues. De plus, lorsqu'ils arrivaient dans la basilique St Pierre, la messe du Concile était célébrée avant toute discussion conciliaire, si bien que peu d'entre eux s'y intéressaient.

En fait, c'est ce dernier élément qui va plaider en faveur de la concélébration, car ces messes privées frisaient le ridicule et ne plaidaient pas en faveur d'une communauté. Le Concile va donc maintenir l'obligation de la messe quotidienne pour tous les prêtres, et décider que lorsque plusieurs prêtres seront réunis ou bien dans des circonstances propices la concélébration sera imposée.

D'ailleurs la messe de clôture du concile sera concélébrée avec des théologiens dont le cardinal de Lubac qui avaient été sanctionnés et mis à l'écart avant le Concile : entre autres, c'est eux qui avaient relevé que dans l'Eglise primitive et jusqu'au VII$^{ème}$ siècle , les évêques concélébraient avec leur presbytérium. Ainsi, revenait-on à une pratique très ancienne et surtout signifiante, contrairement à une nouveauté inventée par le Concile, et qui symbolisait l'unité de l'Eglise locale ou particulière autour de son évêque.

*Le Sacrement des malades*

Curieusement, cette question fut l'objet d'un débat assez houleux, puisque des pères voulaient maintenir absolument le terme d'extrême onction et qu'elle ne soit administrée qu'une seule fois, quand d'autres se demandaient s'il s'agissait d'un sacrement ou d'un sacramental. Ce sont les théologiens qui vont mettre un terme à cette discussion en rappelant quelques éléments :

D'abord l'imposition des mains aux malades relatée dans l'Evangile, puis ils reviennent sur l'historique des sacrements parce que la plupart des évêques ne savaient pas que les sacrements ne furent fixés qu'au XII$^{ème}$ siècle, et que l'on hésitait entre 24, 12, et 7 sacrements. Finalement, le deuxième Concile de Lyon en 1274 fixe le nombre définitif de 7, qui sera confirmé par la suite au Concile de Trente. Enfin, ils considèrent que certains sacrements peuvent être administrés plusieurs fois : Réconciliation, Eucharistie, sacrements des malades, quand d'autres ne sont administrés qu'une seule fois et de manière indélébile.

Les pères conciliaires suivent l'avis des théologiens et précisent la différence entre sacramental et sacrements, ils confirment les sept sacrements et pour le sacrement des malades, ils adoptent la possibilité de recevoir ce sacrement plusieurs fois selon les besoins de la personne, tout en maintenant ce sacrement comme vital au moment du passage de ce monde à l'autre.

*La langue du bréviaire et de l'office divin.*

Sur ce point, le Concile insiste sur un usage plus intensif de l'Ecriture sainte et des écrits spirituels des pères de l'Eglise. Ils laissent à l'appréciation des conférences épiscopales le choix de la langue. Par ailleurs, ils imposent l'apprentissage du latin dans les séminaires pour permettre aux futurs prêtres de se référer aux sources de l'Eglise latine. Aujourd'hui encore, le latin est fortement recommandé pour tous ceux qui souhaitent se confronter aux études de Théologie, et le fait est que c'est un outil très précieux en ce domaine, d'autant plus que les textes officiels sont généralement exprimés en latin. D'ailleurs, des latinistes attachés au Vatican sont chargés de traduire les expressions de l'époque actuelle en langue latine comme ordinateur, logiciel, physique quantique et autres.

*Simplification de la Liturgie et les arts sacrés.*

Sur ce point, l'unanimité des pères était très claire. Je reprends ici une intervention du cardinal Joseph Ratzinger , futur Benoît XVI qui avait une illustration originale de ce travail : *"C'est comme une fresque que l'on a surchargée de plusieurs couches et qui cachent l'original. Il s'agissait donc de retrouver la couche première et donc de se débarrasser de tout ce qui la cachait"* . Cette expression est assez parlante quand l'on observe combien les siècles passés avaient tellement ajouté et surajouté nombre d'oraisons, de gestes, de prières que les fidèles ne comprenaient rien à tout ce fatras, et qui plus est le clergé lui-même accomplissait des rites dont il ne connaissait pas la signification.

Dès avant la fin du Concile en septembre 1964, un motu proprio avait demandé que l'on débarrasse les maitres autels des décorations superflues et que l'on pose le tabernacle dans une chapelle adjacente. Le prêtre devait célébrer face au peuple pour permettre une meilleure participation des fidèles dans un dialogue avec le célébrant.

Ces dispositions furent contestées, mais maintenues au point qu'aujourd'hui plusieurs théologiens les remettent en cause, avec les mêmes arguments théologiques.

La célébration eucharistique a pour objectif de célébrer le sacrifice du Christ, et c'est Lui qui en est le célébrant principal, il est donc logique que l'assemblée et y compris le prêtre soit tourné vers le Seigneur. De plus, le siège du célébrant a remplacé le tabernacle, alors que c'est bien le Christ qui est célébré et non le célébrant. C'est ainsi que l'on observe en différents lieux, le retour du tabernacle au centre du chœur, ce qui sera le cas à Notre Dame de Paris. En conséquence, soit l'on se place du point de vue théologique et le tabernacle est au centre et le prêtre tourne le dos à l'assemblée car il est aussi membre du peuple de Dieu, soit l'on se place du point de vue du peuple, en privilégiant le dialogue entre célébrant et assemblée, et dans les deux cas nous aurons les partisans de l'un ou l'autre. Théologiquement, le premier cas relève d'une logique imparable, dans le deuxième cas c'est plutôt une affaire entre célébrant et assemblée : pour le moment ce n'est pas tranché , mais la question demeure.

## Lecture du texte

*Bien sûr, il n'est pas question de lire l'intégralité du texte que vous pouvez toujours lire in extenso. Nous nous intéresserons plus précisément aux points essentiels qui représentent les véritables avancées du Concile mais surtout dans la continuité de la Tradition. Il ne s'agit en aucun cas de ruptures avec le passé, mais bien plutôt de retrouver le sens de la Liturgie et de la rendre plus compréhensibles à l'ensemble des fidèles.*

### *La nature de la Liturgie*

Ce chapitre a le mérite de bien situer la Liturgie de l'Eglise en référence à l'Economie du Salut. Elle s'enracine avant tout dans le Mystère pascal qui est la réalisation de la Promesse qui parcourt tout l'Ancien Testament §5.

La mission de l'Eglise qui doit continuer l'œuvre de Salut se réalise dans la Liturgie en particulier par les sacrements et surtout l'Eucharistie Aussi, l'Eglise se réunit-elle pour célébrer ce Mystère dans lequel sont rendus présents la victoire et le triomphe de sa mort, pour la louange de sa gloire.

Et c'est le Christ qui est présent dans toute action liturgique en sa Parole, en son sacrifice. C'est ainsi que la Liturgie est l'exercice de la fonction sacerdotale du Christ qui sanctifie tout homme par des signes sensibles et dont aucune autre action de l'Eglise ne peut en atteindre l'efficacité. § 6 et 7.

### *La participation des fidèles*

Le Concile aborde ensuite un thème qui était voulu par l'ensemble des évêques et qui était déjà en germe dans l'Eglise depuis longtemps comme je vous l'ai dit en introduction : la participation des fidèles. L'Eglise désirant une participation pleine, consciente et active des fidèles comme le veut la Liturgie, ce qui avait été occulté depuis fort longtemps, considère qu'en vertu de son baptême tout fidèle a le droit et le devoir de célébrer puisque faisant partie du peuple chrétien, qui est une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte et un peuple racheté.

Il s'agit donc de remettre en valeur la Liturgie et cela ne peut se faire que si d'une part, les pasteurs sont formés en ce domaine, et qu'il importe alors d'avoir des professeurs de Liturgie à la hauteur de cet enseignement dans toutes les facultés de Théologie et dans les séminaires. .

A ce propos, le Concile n'isole pas la Liturgie de son cadre en évoquant les diverses disciplines dont elle bénéficie, théologique, historique, spirituelle, pastorale et juridique.

Ces formateurs doivent être au fait de la théologie dogmatique, de la théologie spirituelle et pastorale, de l'exégèse de l'herméneutique. C'est sur eux que va reposer la formation du clergé et de certains laïcs ( pour la première fois ces domaines vont être ouverts à des laïcs). C'est en vivant cette Liturgie que dans les séminaires et les instituts religieux que les futurs prêtres seront idéalement formés.

Mais ceci implique que les fidèles eux aussi soient formés en fonction de leurs capacités, de leurs fonctions et de leurs disponibilités. Nous pouvons comprendre l'ambition des pères conciliaires et la période intermédiaire de l'après concile avant que ces formations ne se mettent en place et donc le risque de liturgies plus ou moins valides. § 12 à 20

La restauration de la Liturgie s'impose donc, mais dans des conditions précises, c'est pourquoi le Concile va édicter des règles sous forme de normes précises.

Tout d'abord, la Liturgie doit être gouvernée et c'est à l'Eglise de par son autorité, et donc au siège apostolique , et aux évêques de gouverner la Liturgie. Ainsi, les conférences épiscopales sont les seules habilitées à organiser la Liturgie avec l'accord du Saint Siège. Et le Concile insiste avec cette phrase : ***"C'est pourquoi absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie."*** Nous verrons par la suite que ce fut tout simplement lettre morte pendant un certain temps et encore aujourd'hui, d'ailleurs. § 22

Le texte va ensuite évoquer les impératifs d'une réforme en profondeur qui devra respecter la Tradition, tenir compte des normes édictées par le Saint Concile, développer la proclamation des saintes Ecriture et donc réviser les livres liturgiques selon les nouvelles dispositions. De plus, les célébrations communes doivent être préférées aux célébrations privées et tout fidèle, du servant d'autel à tous les intervenants dans une fonction liturgique, même celle de l'assemblée se doit d'avoir une attitude pieuse convenant à la célébration d'un si grand Mystère.

La Liturgie est aussi une catéchèse à l'adresse des fidèles c'est pourquoi, la langue vernaculaire sera utilisée à bon escient tout en gardant la langue latine pour les parties du canon de la messe. Cependant, il sera toujours laissé à l'ordinaire du lieu l'appréciation des nécessaires adaptations en fonction des régions , des cultures et des continents. § 24 à 42.

Deux nouvelles commissions sont instituées, une commission nationale et une commission diocésaine, pour promouvoir l'action liturgique sous la direction de l'évêque avec des commissions d'art sacré et de musique sacrée.

***Le Mystère de l'Eucharistie***

Ce deuxième chapitre concerne l'Eucharistie en intégrant ce que la réforme va exiger. Après un bref rappel du mémorial confié à l'Eglise et qui vient combler les âmes , le Concile tient à confirmer la notion de participation des fidèles en mettant en avant le sacrifice du Christ auquel les fidèles se joignent en s'offrant comme hostie vivante agréable à Dieu.

Le rituel de la messe sera revu en supprimant tout ce qui est superflu et redondant , en incluant une plus grande place à l'Ecriture Sainte. L'homélie exclusivement prononcée par des ministres ordonnés ( là encore nous allons assister à des excès) sera obligatoire lors des messes dominicales et des fêtes. La communion sous les deux espèces est autorisée à l'appréciation de l'Ordinaire, mais est maintenue la décision du Concile de Trente de ne communier qu'au Corps du Christ.

Les livres liturgiques seront modifiés en conséquence (mais après le Concile pour beaucoup, ce qui contribuera à des messes aux rituels plus ou moins heureux.), fixant les rites des sacrements, sacramentaux processions, langue liturgique, musique sacrée, conformément aux dispositions de cette Constitution. Cependant, le Concile conscient des nécessaires adaptations de la Liturgie selon les régions et les cultures laissent aux conférences épiscopales toute latitude pour permettre et diriger les expériences préalables en un temps limité avec *l'approbation du Siège apostolique* et le conseil avisé d'experts approuvés par le Saint Siège.

En ce qui concerne les diocèses et les paroisses, toute célébration eucharistique dans les cathédrales doit rassembler le peuple de Dieu dont l'évêque est le pasteur, entouré de son presbytérium supprimant de fait, toutes les messes privées antérieures au Concile.

Il en sera de même pour les paroisses où le prêtre représentant de l'évêque pasteur de la portion du troupeau qui lui est confiée, est le signe visible de l'Eglise établie dans l'Univers. Il est donc essentiel de travailler auprès des fidèles sur le sens de de la communauté paroissiale pour que celle-ci s'épanouisse.

Pour ce qui concerne la concélébration, elle devient obligatoire le Jeudi Saint, pour les deux célébrations, la messe de consécration d'un abbé, et d'une manière générale, cette célébration est laissée à l'appréciation de l'évêque pour l'ensemble de son diocèse. Pour autant, tout prêtre a la liberté de célébrer individuellement sous réserve que ce ne soit pas au même lieu ni au même horaire. (§47 – 58)

***Sacrements et sacramentaux***

Le début de ce chapitre rappelle la finalité des sacrements qui consiste en la sanctification du monde, l'édification du Corps du Christ et donc de rendre un culte à Dieu. Cependant, les sacrements ont une fonction d'enseignement, de catéchèse, et surtout nourrissent et fortifient la Foi, qui permet de se disposer à recevoir les grâces propres au sacrement. Le sacrement n'a aucune incidence sur celui qui n'a pas la Foi, encore que …Le sacrement est source de grâces et il importe donc pour tout fidèle de fréquenter régulièrement les sacrements, pour en recevoir les grâces, rendre à Dieu le juste culte, et exercer la Charité. Le Concile souhaite donc que les fidèles fréquentent assidument les sacrements.

Les sacramentaux sont des signes sacrés qui produisent des effets spirituels par l'intercession de l'Eglise et sanctifient divers aspects de la vie quotidienne soit par des bénédictions d'objets du quotidien, d'espaces, la prière des frères, , la bénédiction paternelle à l'égard des enfants…Tous ces signes participent d'une meilleure disposition à recevoir les sacrements.

Sacrements et sacramentaux s'enracinent dans le Mystère Pascal, car tous les événements de la vie sont sanctifiés par la grâce divine qui découle du Mystère de la Passion, de la Mort et de la résurrection du Christ.

Ce qui mérite ici d'être souligné, c'est la disparition des classes de célébration , ainsi les funérailles avec les grandes pompes, les mariages souvent transformés en spectacle au détriment de la signification sacramentelle .

**Nécessité des révisions (§ 59 à 82)**

Considérant les aspects sacramentels qui ont été occultés par ajouts excessifs de rituels devenus pratiquement incompréhensibles pour les fidèles, le Saint Concile demande à ce que soient révisés :

- Les rites sacramentels
- La langue liturgique
- Le rituel romain et les rituels particuliers
- Le Catéchuménat adulte
- Les rites du baptême
- Le rite de la Confirmation
- Le rite de la Pénitence
- Le rite du sacrement de l'Ordre
- Le rite du mariage
- Les rites des sacramentaux
- La profession religieuse
- Le rite des funérailles.

*Vous comprenez qu'ici, ce n'est pas le Concile qui va réaliser ces révisions, mais il les souhaite et donne à l'Eglise cette injonction. Or, il est d'évidence que cela ne va pas se faire du jour au lendemain et qu'il faudra du temps et beaucoup de temps pour finaliser de tels objectifs.*

*C'est cet aspect là et cette période qui va être à l'origine des ruptures, des conflits entre chrétiens jusqu'au schisme consommé par l'évêque Mgr Lefèvre, malgré de nombreuses rencontres qui n'aboutiront qu'à des ruptures. Mais, ce n'est pas tant cet événement qui va provoquer les conflits de années 1970, et bien plutôt ce que certains pères conciliaires avaient déjà plus ou moins pressentis :*

- *Le Concile se terminait sur une certain nombre de recommandations et de décisions qui devaient être appliquées dans la période ultérieure .*

- *D'un dicastère à l'autre l'interprétation des textes se révélait bien souvent différente.*

- *Certains évêques et de même des prêtres, comprenant les textes à leur manière se permettaient de prendre des initiatives plus ou moins heureuses.*

- *Enfin, plusieurs conférenciers se sont emparés du sujet conciliaire pour "éclairer" les chrétiens sur les nouveautés conciliaires : MAIS selon leur propre interprétation.*

*En plus de tout cela, avec l'effet sociétal qui tend à nier toute autorité en divers domaines les chrétiens se positionnent selon leur propre ressenti en refusant toute obéissance et ce, du clergé au simple laïc : une hémorragie du clergé sans précédent se réalise en une décennie, et les églises se vident à peu près au même rythme. Là où certains y voient une période sombre de l'Eglise, d'autres y voient une chance pour l'Eglise et une sortie de l'hypocrisie sociétale, ce que nous verrons après l'étude de ce texte.*

**L'office divin (§ 83 à 101)**

Ce chapitre commence par affirmer sans ambages que l'office divin est ***l'œuvre du Christ et de l'Eglise*** et surtout ne se réduit pas à au seul office de l'Eucharistie.

Bien souvent interprété en ce sens, il est évident que les confusions devenaient inévitables. En fait, selon les pères conciliaires, le Christ, Grand prêtre de la Nouvelle Alliance s'offre éternellement à son Père et sa prière est constante comme l'est la Liturgie céleste comme elle doit l'être sur la terre.

Et sur la terre, si le Christ en est toujours le célébrant principal de par sa fonction sacerdotale, Il en a confié la mission à l'Eglise, qui tout au long du jour et des nuits maintient constante sa prière dans l'office divin qui, en fait, recouvre la succession de plusieurs offices quotidiens, et c'est ce que nous avons vu lors de la Liturgie des Heures.

Comme nous pouvons le constater, la boucle est bouclée, si l'Ancienne Alliance s'achève lors de l'Annonciation à Marie qui est le premier épisode de l'accomplissement de la Promesse du Salut, la Nouvelle Alliance en Jésus Christ Fils de Dieu est au principe de l'Eglise. Et c'est en elle et par elle que le déroulement du jour et de la nuit est consacré par la louange et l'intercession pour le Salut du Monde entier. Cet office divin est accompli par les prêtres, délégués par l'Eglise (et donc revêtus du sacrement de l'Ordre) et les laïcs qui prient avec le prêtre et c'est vraiment la voix de l'épouse , prière du Christ que Celui-ci , uni à son Corps présente au Père. Ainsi , tous ceux qui célèbrent l'office divin, se tiennent devant le Trône de Dieu, au nom de l'Eglise.

C'est donc en ce sens que les pères conciliaires décident d'une restauration de la Liturgie des Heures, et en maintiennent l'obligation pour les clercs, sachant que les laïcs peuvent aussi participer

aux offices communautaires. A partir de ces éléments, l'office divin va être révisé selon les heures canoniques et secondaires(petites heures), avec un meilleur usage de l'Ecriture sainte, une meilleure répartition des psaumes, une révision des hymnes, une obligation de chanter lorsque l'office divin est communautaire. Les fidèles seront encouragés à se joindre à cet office autant qu'ils le pourront, individuellement ou en communauté surtout le dimanche. Même si le latin est privilégié, la langue vernaculaire est autorisée.

**L'année liturgique ( § 102 à111)**

Le Concile réalise ici une réforme de l'année liturgique qui a le mérite de retrouver les temps forts de la vie du Christ et qui permet à nouveaux frais de célébrer les Mystères essentiels en les rendant présents selon un cycle annuel. Les pères conciliaires voulant permettre aux fidèles de célébrer ces saints Mystères n'en oublient pas pour autant de mettre en valeur la place de Marie, Mère de l'Eglise, ainsi que tous les saints , martyrs ou non et qui sont glorifiés dans le Christ.

La célébration dominicale est ainsi l'objet d'une obligation incontournable pour célébrer la Résurrection du Christ et ce jour est obligatoirement un jour spécialement consacré au Seigneur, ce pourquoi c'est par excellence le Jour du Seigneur, où les chrétiens cessent tout travail.

De même le Carême est revalorisé par la Liturgie quadragésimale où les éléments baptismaux seront restitués à leur juste place ainsi que les éléments pénitentiels. Déjà Pie XII avait restauré la Vigile pascale, mais le Concile va plus loin en mettant l'accent sur la Semaine sainte avec la célébration du Triduum pascal qui avait été largement oublié, au cours des siècles précédents.

**La musique sacrée (§ 112 à 121)**

Dans ce chapitre, les pères conciliaires retrouvent l'importance de la musique sacrée pour donner u caractère plus solennel aux célébration et encouragent la formation des chorales et surtout la formation musicale des clercs. Des instituts supérieurs de musique sacrée seront donc érigés en ce sens pour que les participants soient formés sur le plan liturgique.

C'est ainsi que le chant grégorien , musique sacrée par excellence sera remis à l'honneur. Pour autant les autres genres de musique seront admis étant entendus qu'ils soient en accord avec l'action liturgique, et les chants populaires devront être mis en valeur dès lors qu'ils s'accordent eux aussi avec la Liturgie et correspondent à la doctrine de l'Eglise, ainsi qu'à l'édification des fidèles.

**L'art sacré et le matériel du culte (§ 122 à 130)**

Ce chapitre traite des différents styles artistiques concernant les bâtiments , le mobilier, les objets du culte, les vêtements liturgiques. Pour cela, il est souhaité que soient instituées des commissions diocésaines d'art sacré dont les membres auront à tout le moins la formation adéquate en matière liturgique pour aboutir à une harmonie liturgique digne de ce nom.

Pour ce qui est de la statuaire ou bien des images sacrées, les évêques auront à cœur de les proposer en nombre restreint pour ne pas surcharger les édifices religieux et surtout pour éviter des dévotions inadaptées au sens liturgique.

**La réception de "Sacrosanctum Concilium"**

Comme il en a été question au chapitre III, la réception de cette Constitution a souffert d'un manque d'anticipation, ce qui est parfaitement compréhensible. Les pères conciliaires n'étaient pas en mesure de gérer tous les détails pratiques qu'impliquaient leurs décisions. Ils ont donné les orientations générales qu'ils souhaitaient, à charge pour les différentes congrégations ou commissions, ou conférences épiscopales de les mettre en œuvre.

En fait, il faut distinguer deux types de réception, la réception officielle et la réception du Peuple de Dieu :

*La réception officielle*

Il s'agit des documents officiels prévus par le Concile comme l'Ordo Missae en 1969, le lectionnaire, le calendrier liturgique , le Missel romain 1970. Il fallait de plus revoir le Bréviaire, le Sanctorum et nombre d'autres livres de rituels. Cela s'est fait dans le temps et conforme aux dispositions des textes conciliaires.

*La réception du Peuple de Dieu*

Doit-on parler de cafouillage ? d'incompréhension ? d'interprétation ? et même de refus ?

Pour y voir plus clair, il nous faut considérer les conditions de réception du point de vue des fidèles. Il est évident que les attentes des uns et des autres étaient on ne peut plus, fort différentes. Entre ceux qui voulaient une rupture radicale avec le passé et ceux qui souhaitaient une réforme dans la continuité, avec toutes les nuances intermédiaires que je vous passe, la réception s'est révélée pour le moins chaotique.

Une partie importante du clergé a quitté la prêtrise, et nombre de fidèles ont carrément déserté les églises. Je ne vais pas vous faire une étude exhaustive de toutes les enquêtes sociologiques qui ont tenté d'expliquer ce phénomène, mais simplement vous donner les grandes lignes qui sont communes à l'ensemble de ces enquêtes.

Tout d'abord en ce qui concerne le clergé, ce qui ressort le plus c'est ce que l'on appelle des vocations "par procuration", pour ne pas dire téléguidée. Il s'est avéré que ces prêtres qui ont renoncé au sacerdoce, d'une part n'étaient pas très à l'aise avec cette fonction, car en contradiction avec leur véritable personnalité, par défaut de discernement et d'autre part, certains qui étaient parvenus à la prêtrise sous contrainte déguisée. Ainsi, soit par pression parentale ou familiale ou paroissiale, ces jeunes ont cru à leur vocation , certainement de bonne foi, mais là encore comme pour les premiers le discernement vocationnel n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. De plus, être prêtre correspondait à un certain statut dont on pouvait être fier sur le plan sociétal , et encore la générosité de l'adolescence et de la jeunesse pouvait correspondre à un certain idéal représenté par la prêtrise.

A l'issue du Concile, le carcan sociétal et ecclésial a sauté, à savoir que tout à coup, ce qui maintenait une certaine cohésion au sein de l'Eglise et de la société a disparu dans la mesure où il semblait que le Concile offrait une nouvelle liberté. Et c'est sûr que si certaines vocations n'étaient pas solidement ancrées dans la Foi, avec des personnalités peu structurées, aux choix incertains , rien d'étonnant à cela, et personnellement j'ai été confronté à ce genre de problématique avec un vicaire de mon adolescence qui a célébré mon mariage et qui a épousé une de mes cousines. Par la suite, mon parcours professionnel sur le plan psychologique et spirituel, dans le cadre de l'accompagnement m'a permis de mieux comprendre ces types de réaction…

Ceci étant, les prêtres qui sont restés ont réalisé plusieurs tentatives pour chercher à satisfaire les fidèles quand ils n'étaient pas eux aussi à la pointe des changements en se débarrassant des vêtements liturgiques comme appartenant à un passé révolu et en voulant revenir à la sobriété des premiers temps. C'est ainsi que nous avons vu apparaître de simples vaisselles en grès ou porcelaine, ce en quoi, ils se trompaient lourdement. Dès la période de l'Eglise primitive , il est attesté que les objets liturgiques étaient déjà en métaux précieux, ornés de pierres précieuses ainsi que les vêtements liturgiques. Le curé d'Ars pour ne citer que lui, dépensait des fortunes pour les célébrations car rien n'était trop beau pour le Roi des rois, et cela fait partie de l'approche du sacré. A propos de sacré, cette période a fait beaucoup de dégâts en ce domaine : il fallait faire simple, retrouver la pauvreté des premiers temps. Là encore, l'erreur était majeure, puisque même les païens avaient ce sens du sacré que les évangélisateurs et les évêques avaient maintenu assez facilement de ce fait en christianisant les régions.

De plus, il n'était plus question de transmettre les bases du catéchisme, puisqu'il fallait absolument coller à l'évolution sociétale d'où la fameuse maxime comme quoi les enfants devraient

choisir à l'âge adulte… encore faut-il être en capacité de choisir et sil l'on ne connaît rien à rien, le choix est quasi impossible. Et pour les adultes, c'est encore pire, puisqu'il n'est pas question d'évangéliser, mais de partager la vie du monde et d'être le levain dans la pâte. En résumé, pas de vagues et surtout vivre avec les autres dans un pseudo humanisme qui verra des confusions dramatiques avec des idéologies aux apparences trompeuses, c'est ce qui va se passer. Nombre de chrétiens vont adhérer à des partis, des syndicats ou associations censés défendre les valeurs humanistes , comme le socialisme, le communisme, la CGT , la CFDT et autres. Ainsi, les jeunes chrétiens de la JOC vont pour la plupart se retrouver dans les cadres de ces organisations…. L'idéal est certes respectable, mais ce faisant , on se coupe de la source et la vie spirituelle s'étiole puisque non alimentée.

Enfin, du côté des fidèles pratiquants, la situation n'est guère plus brillante, par suite du flou qui a succédé au Concile et pour cause. Les nouveaux documents sont en préparation et donc, prêtres et fidèles sont livrés à eux-mêmes. Malgré les efforts de nombreux évêques pour essayer de guider le peuple de Dieu à partir du Concile, quand déjà, ils ne sont pas contestés, entre 1965 et 1980 nous allons assister à de nombreuses modifications de la Liturgie avec des célébrations qui relèveront plus du spectacle que de la Célébration. Pour bien saisir cette période, il faut se replacer dans le contexte sociétal d'une part et dans le contexte ecclésial d'autre part.

Sans entrer dans le détail, je vous livre ici un résumé très succinct de ce qui s'est passé après le Concile. Pour ce qui est du contexte sociétal, la seconde guerre mondiale n'est terminée que depuis une vingtaine d'années, et un brassage des populations et des cultures s'est opéré. Les gouvernants avaient tous des pays à reconstruire en termes d'infrastructures et de logements, c'était leur priorité. Dans le même temps, sur le plan sociétal, une nouvelle génération, qui n'avait pas connu la guerre, prenait son essor et exprimait son désir de vivre en totale liberté, au moment où de nouvelles technologies apparaissaient, libérant la société de tâches répétitives avec plus de temps de loisirs, comme les lave-linge, les réfrigérateurs et autres inventions avec le développement de l'automobile. Très rapidement en Occident, surtout en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, un mouvement s'est développé en ce sens : le mouvement hippie refusait toute contrainte, toute autorité dont le terrible slogan :"Interdit d'interdire". Vous aurez remarqué la contradiction interne de l'expression mais surtout le changement total de paradigme. Et bien sûr, l'Eglise n'a pas été épargné par ce processus sociétal.

Au sein de l'Eglise, ce courant a provoqué une scission majeure, entre d'une part, les tenants d'une Eglise que l'on a qualifiés de conservateurs, avant de les considérer comme intégristes, et d'autre part, ceux qui voulaient balayer le passé ceux-là qualifiées de progressistes.

Si les uns et les autres tenaient ferme leur position, le dialogue était dans une impasse stérile. Nous pouvons comprendre que pour un certain nombre , les repères classiques, habituels disparaissaient dans un flou artistique, et leur réaction tendait à revenir à ce qui leur semblait l'l'Eglise de toujours, celle d'avant le Concile et fustigeait ce dernier. Pour une autre frange, il convenait de repenser l'Eglise à frais nouveaux et d'introduire un peu plus de démocratie, et de nouvelles pratiques adaptées à l'époque. Entre les deux, se trouvaient les indécis en manque de repères solides. Des deux côtés, et contrairement à l'esprit du Concile, dont je vous ai entretenu, le grand oublié, c'était l'Esprit Saint à l'écoute duquel le pape Jean XXIII et les pères conciliaires voulaient se mettre. L'Esprit Saint n'a pas tardé à se rappeler à leur bon souvenir, puisque, après une décennie d'errements en tous genres, est apparu un courant strictement inattendu qui a surpris tout le monde par sa soudaineté et surtout d'autant plus qu'il émanait de la confession pentecôtiste.

Ce mouvement né en 1906 avec le pasteur Joseph Seymour mettait l'Esprit Saint au centre de la vie chrétienne avec une tendance millénariste puisqu'il estimait que la fin des temps était proche et qu'il était urgent de se convertir et de convertir le monde païen. L'inconvénient d'un tel courant est qu'il joue énormément sur les aspects affectifs et émotionnels de la personne, ce que l'on observera à ce moment-là. Donc, ce courant que l'on connaît sous le terme de Renouveau Charismatique est

apparu en 1975, dix ans après la clôture du Concile, mais ce qui est remarquable c'est qu'il a pris une extension foudroyante puisque dès 1976 de nombreux groupes charismatiques sont apparus en Europe issus de nulle part.

Très rapidement ce courant s'est structuré avec des instances diocésaines, régionales, nationales et internationale, l'ICCRO (International Catholic Charismatic Renewal Offfice) (Office du Renouveau Charismatique Catholique International)

Aujourd'hui, le terme "office" est remplacé par le terme "Services". Ce courant a vu l'émergence de ce que l'on nomme des communautés nouvelles qui ont fait état de charismes peu communs dès leur fondation. Elles ont profondément renouvelé l'Eglise en la recentrant sur l'essentiel, et en restaurant une liturgie digne de ce nom. Bien sûr, comme toute fondation humaine, certaines ont connu de graves difficultés u point de disparaître, d'autres se sont réformées avec l'aide de l'Eglise, d'autres continuent leur œuvre. Les groupes de prière charismatique se sont multipliés à l'envie avec des histoires plus ou moins heureuses en fonction de leurs membres, de leur évolution avec bien souvent des bergers qui déviaient vers la fonction de gourous, ou des personnes fragiles sur le plan psychique qui faisaient éclater le groupe, ou bien des personnes s'attribuant les charismes à titre personnel…

En fait, depuis une dizaine d'années , nous observons le fruit considérable et a priori irréversible de ce Concile. Une nouvelle génération de prêtres, bien souvent au détriment des séminaires diocésains, et donc majoritairement issue des communautés nouvelles, au fait des textes conciliaires que l'on redécouvre, vient apaiser les conflits du passé. Mais attention, cela ne veut pas dire que la situation est parfaitement saine, puisque çà et là, on observe encore des tensions. Ne serait-ce que l'opposition, ridicule entre rite ordinaire et extraordinaire ! Benoît XVI a tenté d'apaiser en ouvrant plus largement au rite extraordinaire, quand son successeur le pape François a restreint le rite extraordinaire. Une chose est certaine, c'est que cette histoire n'est pas terminée, loin s'en faut.

Le principal travail de fond à réaliser est bien certainement la formation basique des adultes qui a été plus ou moins abandonnée au profit de magistères personnels, plus ou moins opposés à l'Eglise et ne reposant sur aucun fondement théologique biblique ou spirituel. La reprise en main du catéchisme s'avère aussi indispensable car les parents d'aujourd'hui, à part quelques exceptions n'ont aucune formation en ce domaine. De plus, l'accès aux études théologiques étant bien plus facile compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants universitaires au cours de ces dernières années, donc soit en licence, soit en master, nous voyons apparaître de jeunes théologiens qui réalisent un travail remarquable au sein de l'Eglise. Malheureusement, à côté de ceux-ci, nous observons un nombre conséquents de théologiennes plus soucieuses de revendications sociétales que de réalités théologiques, quand elles ne sont pas rejointes par des théologiens bien plus idéologues que théologiens.

Tout cela pourrait être résumé par une expression de Benoît XVI : *"L'obéissance que devrait avoir tout chrétien à l'égard du Magistère et donc de la Sainte Mère qu'est l'Eglise n'est plus de mise aujourd'hui, et cela , même de la part d'une frange du clergé."* A voir ce qui se passe en Allemagne et sous une forme moindre en France, effectivement, nous pourrions avoir des soucis, mais faisons confiance à l'Esprit Saint.

Enfin, le bilan général constaté aujourd'hui, nous montre que progressivement les orientations conciliaires finissent par être mises en œuvre au sein de l'Eglise qui sera toujours la barque malmenée par les tempêtes humaines mais le Christ est bien à la tête de son Eglise. Les conférences épiscopales se sont mises en place et assument leur part du gouvernement de l'Eglise en rééquilibrant l'autorité pontificale.

Les divers synodes diocésains et généraux qui ont été mis en œuvre par les évêques et la Curie romaine ont produit de nombreux fruits bénéfiques à la vie de l'Eglise, et à part quelques conflits purs et durs de certains intégristes, ou progressistes, ce que l'on pouvait craindre a été évité en termes de schismes. Et même si le danger n'est jamais totalement écarté, retenons les paroles de Jésus :

***« JE suis avec vous jusqu'à la fin des temps ».***